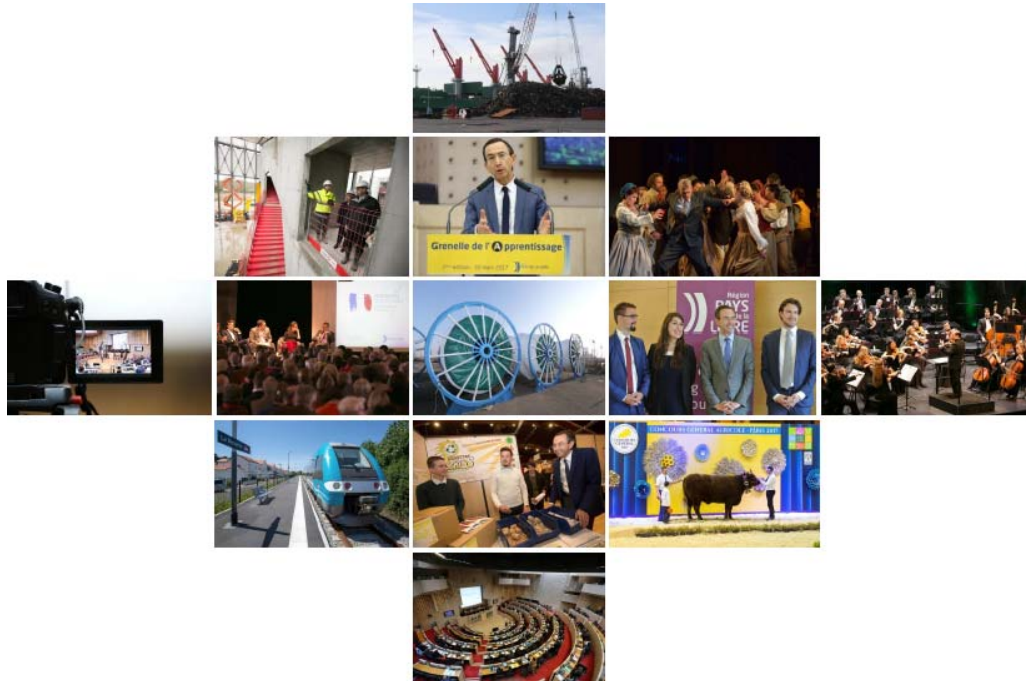


Nantes, le 22 juin 2017

Session du Conseil régional des Pays de la Loire

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

1

Sommaire

- ① Communiqué de presse p.2 à 5
- ② Focus sur des décisions par commission p. 6 à 8
- ③ Annexes : rapports..... p.9 à 29

Débats à suivre sur la WebTV régionale www.paysdelaloire.fr

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Nadia HAMNACHE : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Séverine RANNOU : severine.rannou@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 63 / 06 48 28 02 56

Nantes, juin 2017

Communiqué de presse

Session du Conseil régional

UNE SITUATION FINANCIERE ASSAINIE ET DES PRIORITES D' ACTIONS RENFORCEES

Le Conseil régional des Pays de la Loire se réunit en séance plénière les jeudi 22 et vendredi 23 juin, pour voter son 1^{er} budget supplémentaire de l'année. Les débats des élus régionaux durant ces deux journées porteront sur

- **L'approbation du Compte Administratif 2016**, dont les bons résultats, salués par l'agence S&P, témoignent du respect des engagements de la Région en matière de nouvelle trajectoire financière.
- **Le Budget Supplémentaire 2017 (BS)**, qui conforte les trois grandes priorités d'actions que s'est fixée la Région :
 - lutter contre le chômage et favoriser le retour à l'emploi grâce à la formation professionnelle (plan 500 000) et à un accompagnement plus efficient des entreprises,
 - renforcer l'équité entre les territoires avec par exemple la mise en œuvre de la nouvelle politique de contractualisation,
 - l'efficacité régionale, avec notamment le lancement d'une nouvelle stratégie d'achat.

« Dès 2016, nous avons pris des engagements pour redresser la situation financière de la Région. Et nous les avons tenus. Nous avons réalisé des économies de fonctionnement, ajusté nos dépenses d'investissement et augmenté notre niveau d'épargne brute. De quoi remettre la Région sur les rails d'une gestion responsable et d'une action efficace. En rehaussant notre perspective de notation, l'agence indépendante S&P valide notre nouvelle stratégie budgétaire. C'est pour nous un encouragement à poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi notre BS s'inscrit dans ces grands équilibres budgétaires et conforte nos priorités en matière d'emploi, d'équité territoriale et d'efficacité régionale », résume Bruno Retailleau.

2

Le compte administratif 2016 : la Région a tenu ses engagements et présente une situation financière assainie

Douze mois après la dégradation de la note de la Région par l'Agence Standards & Poors, conséquence notamment d'engagements budgétaires pris mais non votés par l'ancienne majorité, l'agence de notation reconnaît les efforts budgétaires initiés dès la première année du mandat par la nouvelle majorité et salue les engagements tenus. Elle rehausse la perspective de notation de la Région de stable à positive, en écho aux bons résultats du compte administratif 2016 qui présente :

- **des économies en fonctionnement pour un montant de 9,5 M€** (hors plan 500 000 et frais financiers),
- **une nette diminution du recours à l'emprunt : -71M€**, soit une baisse de 25% par rapport à 2015 (220M€ au lieu de 291M€) ;
- **l'ajustement des dépenses d'investissement** dont le rythme a été maîtrisé pour s'adapter aux capacités budgétaires de la Région (553M€ en 2016 contre 596 M€ en 2015) ;
- **le maintien d'un haut niveau d'épargne brute : en hausse de 17M€**, (283 M€ en 2016 contre 266 M€ en 2015), ce qui permet d'accroître l'autofinancement de l'investissement.

Le retour des grands équilibres budgétaires permet à la Région de redonner confiance aux Ligériens, à ses partenaires financiers et institutionnels, de mettre en œuvre les engagements pris devant eux et d'agir en responsabilité.

Un Budget supplémentaire qui maintient le cap des priorités régionales

Au total, les crédits ouverts à l'occasion du BS s'élèvent à 56,6 M€, dont 23,1 M€ en investissement et 33,5 M€ en fonctionnement portant le budget total 2017 à 1,814 Md€.

Et les autorisations pluriannuelles ouvertes à l'occasion de ce BS s'élèvent à 50,3M€ (dont 14,6M€ en Autorisation de Programme au titre des investissements et 35,7M€ en Autorisation d'Engagement au titre du fonctionnement) et confortent la mobilisation de la Région autour de 3 axes prioritaires :

① Soutenir l'emploi local notamment par la formation professionnelle et l'accompagnement des entreprises

- Concernant la formation, plus que jamais, la Région poursuit son engagement aux côtés des demandeurs d'emploi. Elle a signé une nouvelle Convention avec l'Etat et Le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF Pays de la Loire), pour prolonger au premier semestre 2017, le plan 500 000 formations engagé en 2016. Cela qui se traduit par :
 - Le maintien de son effort propre de formation au niveau des réalisations de 2015, soit 9 574 entrées en formation, pour un budget de 46 320 252€,
 - La coordination de la réalisation de 9 369 formations supplémentaires sur la période, qui feront l'objet d'une compensation financière de l'Etat de 28 107 000 €.

Cette prolongation implique l'inscription d'une AE complémentaire de 28,1 M€ et de CP s'élevant à 21,4 M€.

(Retrouvez le bilan 2016 du plan 500 000 formation pages 28 et 29)

➤ Soutenir l'emploi local, c'est aussi soutenir l'emploi des jeunes

Le plan de relance de l'apprentissage lancé après le 1^{er} grenelle en 2016, porte déjà ses fruits : + 1200 apprentis à la rentrée 2016, déjà 1 600 offres de contrats sur le nouveau portail de l'apprentissage lancé fin mars 2017, et un réseau de 72 ambassadeurs qui va essaimer le territoire régional pour vanter les mérites de cette voie de formation d'excellence. Des mesures qui seront complétées par l'arrivée de l'Apprentibus à la rentrée.

➤ Soutenir l'emploi, c'est soutenir les employeurs et accompagner les entreprises

Grâce à l'audit engagé sur les aides économiques, dont les conclusions ont rendues à cette session, la Région a pu confirmer le constat d'une dispersion des aides et d'un déficit d'évaluation. Dans la continuité de la stratégie de développement économique engagée, la région va donc mettre en place plus de simplification, plus d'évaluation et plus d'information :

- simplification des aides aux entreprises : les 54 dispositifs existants jusqu'à présent ont été refondus pour plus de clarté, de lisibilité et d'efficacité. Sur le portail des aides régionales, 3 aides sont déjà dématérialisées et un travail plus global est en cours pour généraliser le processus de dématérialisation des demandes d'aides pour les entreprises : le dispositif unique, Pays de la Loire Conseil, va être dématérialisé et ainsi que Pays de la Loire Entrepreneur et Pays de la Loire Commerce artisanat. **(Détail de l'audit réalisé sur les aides régionales page 23)**

En matière d'innovation, la Région est confortée par l'audit des PRI pour poursuivre 2 actions déjà initiées : mieux identifier les chefs de file de chaque filière (à l'image d'ID4CAR pour l'automobile) et offrir aux PME un paysage plus clair pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'innovation **(Détail de l'offre d'accompagnement des entreprises à l'innovation, page 24)**

Enfin, en matière d'enseignement supérieur et recherche, 4,6M€ vont être consacrés notamment à des investissements immobiliers et des équipements pédagogiques dans le cadre du nouveau dispositif de contractualisation sur 3 ans avec les universités de Nantes, Angers et Le Mans. Et 2,6 M€ supplémentaires en CP d'investissement seront consacrés à d'importants projets de recherche qui arrivent soit à échéance, soit à mi-parcours.

② Renforcer l'équilibre territorial, notamment par la contractualisation avec les territoires

➤ La contractualisation avec les territoires

Pour aider les communes et intercommunalités dans le portage de leurs projets d'investissement, la Région a décidé d'inscrire 10,1 M€ d'AP supplémentaires. 44 territoires signeront un nouveau contrat en 2017.

La Région s'est en effet engagée à porter un effort financier important sur l'ensemble du mandat pour renforcer sa nouvelle stratégie en matière de contrat de territoire. Il s'agit pour rappel de 200 M€ d'AP dont 180 millions d'euros consacrés aux nouveaux CTR 2020 (Contrats Territoires-Région) et aux Contrats de développement métropolitain. Dans ce cadre, 75 M€ d'AP ont été ouvertes lors de la session des 15 et 16 décembre derniers englobant 4 dispositifs : le fonds de développement des communes, le fonds d'aides aux écoles, le soutien aux trois contrats de développement métropolitain et le soutien aux CTR.

➤ Le pacte régional pour la ruralité et la Plan santé pour les jeunes

Adopté le 23 juin 2016, le Pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. **Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. 179 M€ de crédits liés directement à des mesures du pacte ont déjà été votés**, en autorisation de programme et en autorisation d'engagement. **221 communes ont déjà été accompagnées dans leurs projets pour un montant global de 8,4 M€.** (Retrouvez le bilan à 1 an du Pacte régional pour la ruralité page15)

Bien que la santé relève de la compétence de l'Etat, la Région a souhaité en faire une priorité du mandat parce que c'est un enjeu essentiel de l'équilibre territorial. Ainsi dans le prolongement du plan régional d'accès à la santé partout et pour tous adopté en décembre 2016, la Région a souhaité s'engager sur des mesures concrètes pour élargir son action en faveur de la santé des jeunes. C'est le sens du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes présenté au BS, qui comprend un volet consacré aux addictions qui n'étaient pas traitées auparavant. **Ce plan santé spécifique ouvre de nouveaux droits pour les jeunes et marque de nouveaux choix pour les territoires, avec 6 mesures pour répondre notamment aux conduites à risques constatées chez les jeunes ligériens. Le budget de ce plan est de 3,95M€ pour 2018-2020.**

(Détail du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, page 19)

③ Renforcer l'efficacité régionale

Troisième pilier de l'action régionale, l'efficacité régionale se traduit notamment dans cette session par :

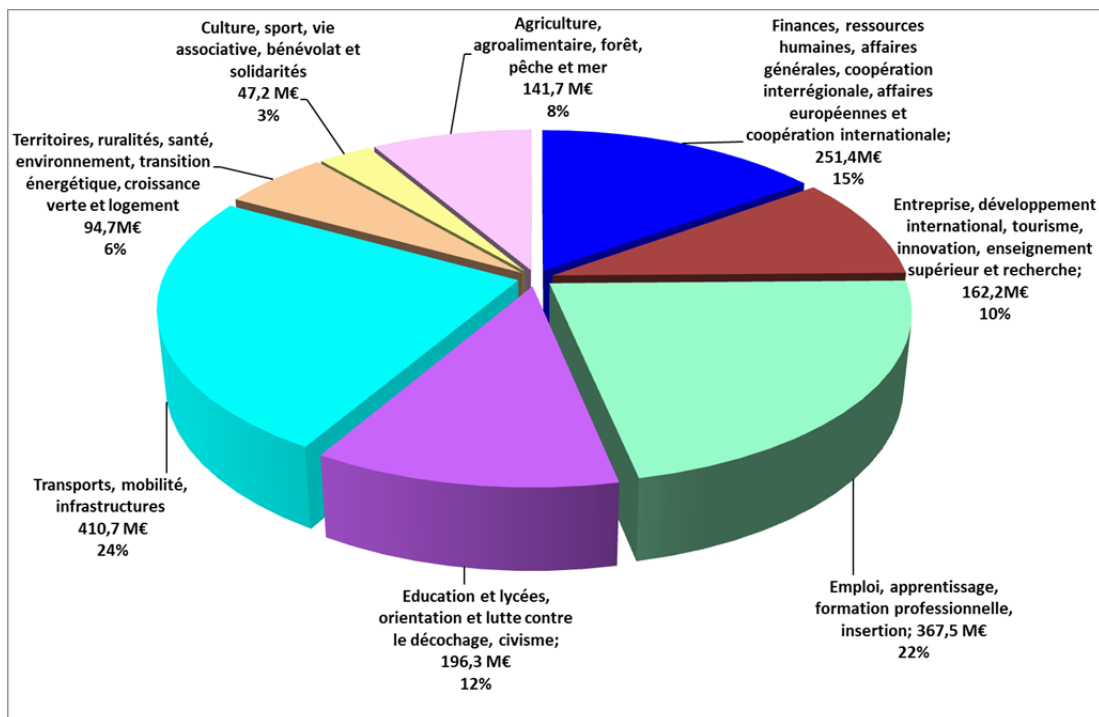
- **un budget supplémentaire qui s'inscrit dans le respect des grands équilibres budgétaires** : avec par exemple la baisse des dépenses de fonctionnement de 3,9M€ par rapport à 2016 et 25,7M€ par rapport à 2015.
- **une nouvelle stratégie achat soumise au vote de l'assemblée** ; issue d'un audit réalisé de mars à mai 2017, elle comprend 4 enjeux : optimiser l'achat public pour réaliser des économies, soutenir les entreprises et notamment le tissu local de TPE-PME, promouvoir des achats publics responsables et mettre en œuvre une gouvernance de la stratégie achat.
 Cette stratégie envisage également des actions concrètes, par exemple la signature d'une charte avec les fédérations professionnelles ou organismes consulaires, contre les offres anormalement basses, le recours à la clause d'interprétariat, dite clause Molière. Elle vise à réaliser 5 millions d'euros d'économies par an à 3 ans.
- **une nouvelle stratégie numérique régionale** comprenant 3 axes : le développement des usages numériques dans les politiques régionales, la transformation numérique de l'administration régionale et **la connexion de l'ensemble du territoire ligérien. En 2017, plus de 39M€ de crédits de paiement y seront consacrés.**

Le BS en chiffres :

En M€	CP			Autorisations pluriannuelles		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget primitif	1 057,4	699,7	1 757,2	643,8	582,6	1 226,3
Ajustements du BS	33,5	23,1	56,6	35,7	14,6	50,3
<i>Dont plan 500 000 formations</i>	21,4		21,4	28,1		28,1
<i>Dont contrats de territoire</i>					10,1	10,1
Budget total	1 090,9	722,8	1 813,79	679,5	597,1	1 276,6

Répartition du Budget total 2017 par Commission

Hors frais financiers et hors dette



FOCUS SUR DES DECISIONS PAR COMMISSION

1 - Commission Entreprises, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

- En matière d'économie, 0,27 M€ d'autorisations pluriannuelles permettront notamment de poursuivre le dispositif de Prime CAPITAL SCOP.
- 1,6 M€ en AE et de 2,5 M€ revaloriseront l'enveloppe consacrée à l'animation économique correspondant au soutien aux manifestations et organismes à caractère économique, au nouveau dispositif Pays de la Loire Accélérateur et au programme d'actions 2017 de l'Agence Régionale.

Ces dotations complémentaires permettront notamment de poursuivre l'accompagnement à diverses manifestations d'intérêt régional et de compenser les besoins spécifiques induits par la loi NOTRe, suite à la reprise d'une partie des personnels des agences départementales de développement ou comités d'expansion.

- En matière de recherche, la prise en charge des opérations en cours, notamment en ce qui concerne les allocations à destination des étudiants réalisant une thèse nécessite l'inscription de 0,4 M€ de CP supplémentaires en fonctionnement.
- 0,2 M€ de CP de fonctionnement au titre du soutien aux associations et aux structures qui permettent la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,.
- 2,6 M€ de CP en investissement, au regard de l'arrivée à échéance ou à mi-parcours d'un nombre important de projets de recherche.
- 3 M€ en investissements afin de permettre la contractualisation sur 3 ans de la Région avec les Universités de Nantes, Angers et Le Mans. En fonctionnement, cette contractualisation triennale conduit à revaloriser les AE de 1,6 M€. Dans le cadre de ce programme 0,45 M€ de CP sont nécessaires au titre des restes à payer.

2 - Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion

- La forte mobilisation régionale en faveur de l'apprentissage a conduit à une montée en puissance des effectifs constatée à la rentrée 2016 : Plus de 2 300 nouvelles places d'apprentis ont été ouvertes lors des rentrées 2016 et 2017, +6,6 % de nouvelles entrées en formation et + 4,5% d'apprentis supplémentaires au total. Ces évolutions nécessitent d'ajuster certaines enveloppes comme les équipements professionnels des jeunes entrant en CFA, et le budget consacré au Pass apprenti : 0,36 M€ en AE et 0,285 M€ en CP pour ces 2 dispositifs. Il s'agit de faciliter l'accès à la voie de l'apprentissage pour tous et de permettre aux jeunes de préparer leur avenir dans de bonnes conditions.
- De même, la mesure n°30 du plan de relance de l'apprentissage « Signer avec les principaux partenaires de la Région des conventions déclinant les engagements du Grenelle » qui vise à traduire de manière concrète et opérationnelle les engagements pris par les différents acteurs de l'apprentissage, nécessite de revaloriser les AP de 0,15 M€ et les CP de 0,075 M€. La contractualisation prévue en 2017 concerne plusieurs acteurs régionaux, dont la CPME, OPCALIA et la Fondation Agir contre l'Exclusion.
- En matière de formation professionnelle, le décret du 28 décembre 2016 a conduit à aligner le montant des bourses des étudiants engagés dans un cursus sanitaire sur celui de l'enseignement supérieur. Cette réforme modifie par conséquent le niveau d'intervention de la Région et implique 0,9 M€ en AE et de 0,49 M€ en CP sur le programme « Bourses sanitaires et sociales ». Ce surcoût devrait être compensé par l'Etat à l'occasion de l'approbation de la loi de finances rectificative pour 2017.

- Enfin, la prolongation du plan « 500 000 formations » conduit à inscrire pour 28,1 M€ d'AE et 21,4 M€ de CP compensés par une recette d'un montant équivalent. Par ailleurs, au titre du plan « 500 000 formations – 2016 », un montant de 3,3 M€ de recettes complémentaires sont inscrites à l'occasion du BS.

3 - Commission Éducation et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

- 0,465 M€ en CP afin de prendre en charge des locations de locaux pour des structures extérieures nécessaires aux formations de certains lycées à l'instar du Techno parc du Mans pour le lycée Le Mans Sud, l'École supérieure du Bois pour les élèves du lycée professionnel François Arago pour les formations bois, ou encore la subvention pour l'internat dédié aux sportifs de haut niveau du Mans.
- 0,3 M€ l'enveloppe dédiées aux aides sociales, au titre de la gratuité des manuels scolaires, de la dotation de crédits d'équipements professionnels mais également du fonds social lycée régional.
- La Région recrutera à partir de la rentrée scolaire prochaine un « pool » de jeunes en service civique dans les conditions prévues par la loi du 10 mars 2010 qui pourront être mis à disposition d'un ou de plusieurs établissements pour favoriser la construction de projets éducatifs en lien avec les priorités régionales du Pacte éducatif régional (relations établissements/entreprises, sensibilisation autour du manger local, de la santé...). A ce titre, ils seront amenés à promouvoir les réalisations des jeunes pour une meilleure connaissance partagée : 0,7 M€ en AE et de 0,09 M€ en CP.
- En investissement, le budget consacré aux équipements dans les EPLE est revalorisé à hauteur de 0,9 M€ notamment au titre du financement des premiers équipements du lycée de Carquefou, des équipements liés aux ouvertures de nouvelles formations professionnelles sous statut scolaire (OFPI) dont le niveau d'ouverture cette année, au nombre de 42, a été exceptionnel.
- 12,2 M€ de crédit supplémentaires pour mener des travaux dans les EPLE, pour faire face aux défis démographiques qu'engendre l'attractivité économique, culturelle et sociale de notre territoire.
- Le sinistre important subi par le lycée Rabelais en janvier dernier est estimé à 2,14 M€, nécessitant l'inscription d'un montant équivalent en AE et en CP afin de permettre la remise en état des bâtiments.
- En parallèle, s'agissant de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, la Région fait le choix dans le cadre du BS d'inscrire 6 M€ de crédits afin de soutenir ces établissements à financer les travaux de rénovation de leurs bâtiments et les équipements (pédagogiques et informatiques) mis en place à la rentrée de septembre, portant ainsi l'enveloppe totale à 20,86 M€.

7

4 - Commission Transports, mobilité, infrastructures

- 10 000 € en AE comme en CP au titre de l'adhésion de la Région au Syndicat Mixte « Anjou Numérique » et 10 000 € en CP au titre de l'adhésion au syndicat mixte Hydrocarbures dans le cadre de la loi NOTRe où la Région se substitue au Département de la Vendée.
- Par ailleurs, s'agissant du volet transports de la loi NOTRe, des ajustements techniques comptables liés à l'actualisation du plan de compte de la M 71 adoptée le 30 décembre 2016 sont réalisés à l'occasion du Budget supplémentaire

5 - Commission Territoires, ruralités, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

- 10,1 M€ d'AP supplémentaires au titre du développement et de l'animation des territoires afin de soutenir les projets d'investissement portés par les communes ou les intercommunalités ligériennes.

- 0,15 M€ d'AE et 0,05 M€ de CP nouvellement inscrits seront consacrés à l'élaboration du SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires dont la loi NOTRe a confié la responsabilité aux Régions.
- En matière d'environnement, la Région souhaite se désengager du projet de reconversion de l'ancienne Usine élévatoire en centre d'interprétation compte tenu de son coût. Elle a informé par courrier au Grand Port en date du 5 janvier 2017 en indiquant qu'elle réaliserait les travaux de dépollution prévus.
- Pour le Pass Logement inclus dans le Pack 15-30, la Région apporte une garantie de paiement des loyers et des charges dus aux propriétaires en cas d'impayés, au bénéfice des jeunes non-éligibles aux autres dispositifs nationaux.
- Enfin, en matière d'« Economie circulaire, de déchets et de risques technologiques », la loi NOTRe a donné compétence à la Région pour élaborer un Plan de prévention et de gestion des déchets sur son territoire. Ce plan constitue un enjeu majeur en matière d'environnement et nécessite l'inscription de 0,06 M€ en AE et 0,9 M€ en CP, financés par des redéploiements permis par des efforts de gestion sur les actions relatives à la transition énergétique et au programme « l'Eau et Loire ». L'approbation plus rapide que prévue des SAGE permet d'avoir une connaissance plus précise des actions engagées par les Commissions locale de l'eau pour la restauration des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides et donc d'ajuster les besoins correspondants à la baisse.

6 - Commission Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

- 0,3 M€ de CP supplémentaires en fonctionnement sont octroyés au patrimoine, au titre notamment des besoins sur le SOPRAF de Fontevraud et des besoins sur les nouvelles affectations de 2017.
- S'agissant des actions musicales et structurantes, les ajustements sont liés à la billetterie de l'édition 2017 de la Folle journée et sont compensés par l'inscription d'une recette équivalente.
- Concernant le sport, le territoire ligérien accueillera en 2018 le grand départ du Tour de France cycliste avec les deux premières étapes en Vendée, la 3^e autour de Cholet et la 4^e au départ de La Baule qui passera notamment par Derval pour arriver en région Bretagne. 1 M€ en AE réparti sur deux exercices, dont un engagement de 0,5 M€ de CP en 2017, sachant que les villes d'accueil rétrocéderont à la Région leur participation financière.
- Enfin, s'agissant de l'autonomie des jeunes, conformément à ses engagements en matière de renouvellement de ses différents modes d'action et de recherche de solutions innovantes associées à une recherche de performance de l'action publique locale, la Région a engagé la création d'un pass culture sport dématérialisé qui sera mis en service avec des prestations améliorées au printemps 2018. Les coûts des premiers développements informatiques à l'automne 2017, tels qu'évalués par l'assistance à maîtrise d'ouvrage recrutée par la Région, nécessitent l'inscription de 0,3 M€ en AP et de 0,22 M€ en CP, financés par une baisse sur la section de fonctionnement.
- S'agissant de l'URCIDIFF, l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le soutien de la Région est revalorisé de 0,03 M€ en AE et en CP de fonctionnement portant ainsi l'enveloppe globale à 0,1 M€ sur 2017.

7 - Commission Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

- En fonctionnement, une revalorisation de 0,1 M€ en AE du programme « Agriculture et développement durable » pour l'appel à projets 2017 « recherche et expérimentation agricole »
- En matière de CP, 0,05 M€ sont redéployés en faveur de l'accompagnement des démarches collectives performantes et durables.
- En investissement, la revalorisation de 0,5 M€ des AP pour la mise en œuvre d'appels à projets.

Annexes

1. Stratégie numérique	p. 10-12
2. Stratégie d'achat	p. 13-14
3. Bilan pacte régional pour la ruralité	p. 15-16
4. Eau et Loire	p.17-18
5. Plan santé jeunes	p. 19-20
6. Bilan plan 500 000 formations	p. 21-22
7. Audit des aides économiques	p.23-25
8. Une offre d'accompagnement des entreprises à l'innovation	P. 26-29

1. Stratégie numérique régionale

La transition numérique représente un enjeu majeur pour la Région des Pays de la Loire. Le Conseil Régional est fortement engagé, aux côtés de l'ensemble des acteurs ligériens, pour accompagner cette profonde mutation de notre société, riche de défis et d'opportunités. A l'occasion du budget supplémentaire 2017, le Conseil régional a précisé les 3 axes de sa stratégie numérique régionale qui représente un poids budgétaire, en 2017, de 39 M€ de crédits de paiements.

Dans un monde en profonde mutation l'administration régionale doit, avoir le souci permanent d'adapter ses modes de fonctionnement interne pour gagner en agilité, en rapidité et renforcer l'autonomie de ses agents, puis, innover pour faire évoluer ses politiques publiques et le service public rendu aux usagers vers toujours plus de réactivité, de simplicité et de proximité. Le rapport sur la Stratégie numérique régionale présenté au BS 2017 est structuré autour de trois grands axes concrets, eux-mêmes composés d'axes stratégiques précis afin de donner à voir une « photographie » complète de l'action régionale en cours :

1. Connecter l'ensemble du territoire ligérien (24,1 M€ de CP 2017)
2. Innover en développant les nouveaux usages numériques dans les politiques régionales (11,2 M€)
3. Faire de la révolution numérique un levier de transformation de l'administration régionale (3,7 M€)

Axe 1 - Connecter l'ensemble du territoire ligérien

Ce premier axe du rapport regroupe l'effort régional pour le développement des infrastructures numériques (très haut débit fixe et mobile) et l'équipement en matériel des établissements dont la Région a prioritairement la charge (lycées et CFA) afin de développer les usages.

Déployer un réseau fixe très haut débit pour les territoires ligériens, notamment en zones rurales

- Le financement pluriannuel du Conseil régional est désormais fixé à 119 millions d'euros au lieu des 101 millions prévus en 2014.
- La Région va aussi mobiliser une enveloppe pluriannuelle de 750 000 euros pour prendre en charge 25% du coût de raccordement final de 200 sites de tourisme rural structurants.

Offrir une connexion mobile de qualité et s'en assurer à partir de mesures fiables sur tous les territoires

- Un arrêté de 2017 reconnaît l'existence de 48 zones blanches en centres bourgs contre 22 précédemment.
- La Région fait appel aux utilisateurs de smartphones pour établir un meilleur diagnostic de la qualité réelle des réseaux mobiles dans les territoires.
- Elle participe financièrement au déploiement d'infrastructures (fonds régional doté de 2,78 M€).

Accélérer l'équipement numérique des lycées et des centres de formation d'apprentis

- Au mois de juillet 2017, tous les lycées publics ligériens seront raccordés au très haut débit.
- Une prise en charge du raccordement jusqu'à 75% est possible pour les lycées privés.
- 1,35 M€ d'AP ont été votées en 2017 pour raccorder tous les CFA.
- Les équipements numériques seront renouvelés pour s'adapter aux nouveaux usages pédagogiques (Wifi, Cloud, maquettes numériques...).

Axe 2 - Innover en développant les nouveaux usages numériques dans les politiques régionales

Connecter la filière numérique à l'ensemble des forces économiques pour améliorer leur compétitivité

- La révolution numérique doit bénéficier à toute l'économie ligérienne et dépasser le cadre de la filière numérique (environnement, réseaux intelligents, santé, logements connectés, e-agriculture, industrie...).
- La Région soutient fortement la filière numérique et souhaite favoriser la mutualisation des initiatives et le rayonnement pour permettre une bonne couverture territoriale sans redondance.

Mieux former les ligériens grâce au numérique

- La filière numérique est un secteur en tension, la Région a donc fortement pris en compte ses besoins dans la définition de la nouvelle offre de formation (initiale et continue, dont 8 nouvelles formations en apprentissage).
- Une large concertation inédite a eu lieu avec les professionnels et la Région soutient la création d'un observatoire des métiers du numérique.

Favoriser les progrès de la recherche grâce au numérique

- Fort soutien des projets structurants de recherche en faveur de l'industrie et de la santé du futur (bio-informatique, médecine de précision, robotique...), ainsi que les pôles de compétitivité.

Développer le numérique dans le monde éducatif

- La Région engage un travail de renouvellement de l'espace numérique de travail e-lyco (travail collaboratif, design adaptatif multisupport...).
- Elle encourage les projets innovants utilisant le numérique à travers un appel à projet (ex : « orchestre de tablettes numériques » en partenariat avec l'ONPL).
- Puis elle finance le développement d'outils de simulation et de réalité virtuelle pour les formations (ex : projet Virtualim porté par le CFA de l'IFRIA).

Faire du numérique un avantage comparatif pour l'enseignement supérieur ligérien

- Un soutien régional est apporté à l'équipement numérique (wifi, espaces immersifs, télé-amphis...) et aux projets de laboratoires pédagogiques favorisant la diffusion des usages.

Soutenir les territoires grâce aux progrès numériques

- Des projets numériques pourront être soutenus dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle.
- Une plateforme commune de dépôt des demandes de financement a déjà été mise en place avec le CD 85.
- Création du fond régional d'accompagnement à l'innovation en santé (télé-expertise, visio-consultation...).
- La Région participe à des projets agricoles innovants (évaluation de la biomasse par drone).
- Une application régionale de réservation touristique en ligne sera mise en place en 2018.

Le numérique : vecteur du rayonnement culturel et sportif des Pays de la Loire

- Introduire le numérique pour la création, la diffusion (fond d'aide aux projets émergents) et la médiation.
- Aide à l'acquisition de matériels numériques et de lieux de diffusion.
- Mise en place d'une version dématérialisée du Pass culture sport au printemps 2018.

Bâtir des réseaux intelligents dans le cadre du projet SMILE

- La plateforme publique des données énergétiques (PRIDE) ambitionne de devenir la référence française en matière de traitement des informations de consommation et de production énergétiques, dans le cadre de l'AMI SYSINT de l'ADEME.

Optimiser le grand réseau unifié de transports régionaux au profit des voyageurs

- La nouvelle version de l'outil Destineo permettra un calcul très complet d'itinéraires et intégrera une fonction d'achat de titre dématérialisé (afin de développer un billet unique multimodal).

Axe 3 - Faire de la révolution numérique un levier de transformation de l'administration

Le dernier axe de la Stratégie reprend les principaux projets du Schéma directeur numérique : portail des aides, outil de gestion des fonds européens, dématérialisation des feuilles d'émergence des formations, ouverture d'un système d'information géographique performant, modélisation des bâtiments (BIM)...

La création d'un Lab numérique dans l'hôtel de Région a aussi pour but une diffusion interne de l'innovation.

En conclusion sont évoquées les conditions à réunir pour porter cette stratégie :

- Poursuite des actions de la Région en faveur de la sensibilisation du public à la culture numérique ;
- Renforcement de la gouvernance régionale publique autour de la Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) et de Gig@lis, ainsi que le développement d'une gouvernance avec la filière ;
- Mise en place d'un comité de pilotage de la stratégie numérique régionale au sein de la Région.

2. Lancement de la stratégie d'achat de la Région des Pays de la Loire

Dès 2016, la Région des Pays de la Loire a souhaité approfondir la réflexion sur différents aspects de la commande publique au travers de la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics, du plan de relance de l'apprentissage (2016), ou encore du pacte régional pour la ruralité (2016). Il convient aujourd'hui de structurer ces différentes initiatives entre elles afin d'apporter une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité à la démarche initiée en matière de commande publique.

La Région des Pays de la Loire n'échappe pas à un environnement financier de plus en plus contraint mais exprime la volonté de maintenir un haut niveau de service et d'investissement. Dans ce contexte, la Région souhaite faire de la fonction d'achat un levier d'optimisation économique. La commande publique se présente donc comme un acte éminemment transversal : toutes les directions de la Région sont concernées.

Il ne s'agit toutefois pas d'acheter systématiquement « moins ou moins cher » mais plutôt d'acheter « mieux ». A ce titre, la Région souhaite développer et systématiser de nouvelles pratiques telles que la négociation notamment sur les aspects qualitatifs des offres, le sourçage, la réalisation d'une veille technique et économique, la mutualisation des achats, etc.

Le poids économique de la commande publique régionale (220 M€ par an en moyenne) en fait un levier d'action formidable pour soutenir le tissu économique. C'est pourquoi la Région souhaite faciliter l'accès des TPE / PME à la commande publique en travaillant à lever les freins traditionnels : réduction délais de paiement, anticipation, simplification et dématérialisation des marchés publics. Afin de ne pas peser inutilement sur la trésorerie des entreprises, la Région s'est ainsi engagée dans une démarche concrète de réduction de ses délais de paiement. Ceux-ci sont passés de 33 jours fin 2015, à 32 jours fin 2016 et à 30 jours à la fin du 1^{er} trimestre 2017. L'effort engagé sera poursuivi avec l'objectif de descendre sous le délai de 28 jours avant la fin du mandat.

Aujourd'hui le caractère économiquement performant des achats durables et responsables n'est plus à démontrer. L'emploi durable sera donc favorisé autant que possible par le biais des clauses d'insertion socio-professionnelle ou par le recours aux marchés réservés que ce soit au profit de l'insertion par l'activité économique (IAE), du handicap, ou de l'économie sociale et solidaire (ESS). De même, les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les opérations de construction au travers de la charte « chantier vert », des démarches HQE, etc.

Présentation de la stratégie d'achat

La stratégie d'achat et sa gouvernance se veulent ouvertes. La stratégie est issue de l'audit réalisé de mars à mai 2017, d'un travail réalisé par le service de la commande publique et de la stratégie d'achat en collaboration avec plusieurs directions opérationnelles et d'un échange avec les élus membres de la CAO. La stratégie d'achat a vocation à être partagée à la fois en interne et avec le tissu économique. Elle se compose de :

- 4 axes (3 axes opérationnels et 1 axe organisationnel)
- 25 objectifs
- 131 actions

Axe 1 : optimiser l'achat public pour réaliser des économies

- Anticiper les besoins
- Définir précisément et / ou autrement les besoins
- Privilégier chaque fois que possible une approche en coût global
- Utiliser la nomenclature comme outil de gestion de la commande publique
- Privilégier chaque fois que possible les achats mutualisés
- Recourir à la négociation

- Piloter la performance des achats et des fournisseurs

Axe 2 : soutenir les entreprises particulièrement le tissu local des TPE/PME

- Lutter contre la concurrence déloyale
- Préserver la trésorerie des entreprises
- Consolider les relations partenariales avec le tissu économique et avec les parties prenantes de l'économie sociale et solidaire
- Simplifier les marchés publics afin d'en faciliter l'accès aux PME / TPE
- Dématérialiser la commande publique
- Dématérialiser l'accès à l'information
- Capter le potentiel d'innovation au sein de l'achat public

Axe 3 : Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables au service des priorités politiques du Conseil régional

- Développer la mise en œuvre des clauses d'insertion socioprofessionnelle
- Promouvoir les actions des entreprises en matière d'emploi
- Diversifier les dispositifs de clauses sociales selon les spécificités de l'insertion par l'activité économique (IAE), du handicap, et de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail au travers de la politique d'achat
- Développer l'approvisionnement local de denrées alimentaires
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'acte d'achat relatif aux opérations de travaux
- Mener une politique régionale d'achat respectueuse des ressources naturelles et de l'économie circulaire, prévenir la production des déchets, assurer leur gestion et leur recyclage
- Favoriser l'amélioration continue dans le domaine de l'achat durable

14

Axe 4 : mettre en œuvre une gouvernance du Schéma régional stratégie d'achat

- Informer et communiquer vers l'extérieur
- Piloter le schéma d'orientation stratégique de la commande publique et notamment son axe relatif à la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
- Etendre les principes de déontologie à l'ensemble des acteurs de l'achat public régional

Les objectifs

Pour la Région, différents objectifs sont déterminés qui doivent conduire à faire de la stratégie de commande publique une véritable politique publique :

- Aboutir à la détermination d'un coût plus maîtrisé des achats par la recherche, le développement de la négociation, d'une meilleure adéquation des éléments techniques et financiers
- Réaliser des économies par des changements de méthode (le déploiement et la généralisation des bonnes pratiques achats auprès de l'ensemble des directions opérationnelles, juste définition des besoins et la redéfinition de ces derniers en termes fonctionnels et non techniques, par les choix d'une stratégie achats la plus adéquate, par la connaissance préalable des fournisseurs potentiels)
- Bâtir une nouvelle relation aux entreprises, particulièrement les TPE / PME, pour leur permettre d'accéder plus facilement à la commande publique régionale (formation / information sur les procédures et les techniques de réponse à des appels d'offres, dématérialisation des procédures...) et assurer un financement optimum (avances, périodicité et délais de paiement raccourcis...)

Au travers du développement de ces nouvelles pratiques, la Région entend réaliser une économie de 5 M€ d'ici à 3 ans.

3. Bilan du Pacte régional pour la ruralité

1 an après, 100% des mesures engagées, 179 M€ de crédits déjà votés

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Une action à la hauteur de l'urgence pour les territoires concernés accompagnée d'une meilleure prise en compte de la question de la ruralité et des territoires dans l'ensemble des politiques publiques régionales adoptées depuis telles que la feuille de route transition énergétique, le plan santé, les nouvelles stratégies économiques et européennes. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. 179 M€ de crédits liés directement à des mesures du pacte ont déjà été votés, en autorisation de programme et en autorisation d'engagement. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires :

- **Le désenclavement numérique et géographique :**

Depuis 1 an, la Région a poursuivi son soutien aux Départements dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit fixe. Elle a également pris en compte les problématiques de téléphonie mobile en mettant à la disposition de tous les ligériens l'application « Gigalis » qui permet de réaliser des tests de qualité des réseaux. La Région finance également la construction des pylônes de téléphonie mobile dans les centres-bourgs en zone blanche dont la construction démarre cet été. **24 nouveaux lycées publics pourront être raccordés** au haut débit une subvention de 493 k€ à Gigalis a déjà été votée en ce sens.

Les **protocoles routiers** pour chaque département ont été approuvés avec les montants suivants : Sarthe : 19,98M€ / Vendée : 20,83M€/ Mayenne : 25,68M€ / Maine et Loire : 14,81M€. Maintien de l'engagement de **connecter toutes les communes à un transport collectif**, à la demande ou autre. Développement de la pratique du **covoiturage** et expérimentation en cours à Savenay. Rénovation et réflexion sur **l'attractivité des 127 gares** de la région.

- **Le développement économique et le soutien aux PME :**

Un fonds de prêt d'honneur intitulé « Pays de La Loire transmission-reprise » a été voté au Budget primitif de 2017 : 28 dossiers sont en cours d'instruction, dont 15 validés auprès des associations de prêt d'honneur pour un montant de 450 k€. Le nouveau dispositif « **Pays de la Loire Artisanat-Commerce** » sera adopté à la commission permanente de juillet. Il vise à soutenir les commerces dans les zones fragiles commercialement et sera doté d'un budget de 1,5M€. La question de la numérisation des entreprises, TPE ou PME, est aussi l'un des enjeux du Pacte régional pour la ruralité. La Région a fait le choix d'intervenir sur les 2 volets suivants : le soutien au conseil, avec une enveloppe dédiée de 200 000 € au sein du dispositif "Pays de la Loire Conseil", et le soutien à l'investissement, dans le cadre d'un règlement d'intervention qui sera présenté à une prochaine Commission permanente.

Mise en place également d'un « **Réseau local** » dans chaque département pour développer les circuits de proximité avec notamment l'objectif d'avoir 50% d'approvisionnement local dans les cantines des lycées.

- **L'accès à la santé et le développement des services de proximité**

4 mesures du **plan santé** sont intégrées au Pacte régional pour la ruralité pour identifier et accompagner les territoires susceptibles d'être confrontés demain à **des difficultés d'accès aux soins**, pour proposer **une aide d'urgence aux territoires confrontés à une absence de professionnels de santé**, pour **accompagner les porteurs d'un projet de santé territorial** ainsi que **l'innovation et l'expérimentation pour l'accès aux soins de proximité** avec un fonds dédié (180 K€). Par ailleurs une Convention avec le groupe La Poste va être signée pour innover dans les **services de proximité** (100 K€).

- **La Formation**

A la rentrée 2017, la Région va mettre en place 30 nouvelles formations dans le domaine de l'apprentissage au sein des territoires ruraux. Les formations seront organisées dans les 5 départements avec l'ouverture en milieu rural de quatre Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMIA) permettant à des jeunes peu mobiles d'accéder à l'apprentissage.

Une convention avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) Pays de la Loire dotée de 180 k€ sur 3 ans va permettre d'accompagner et de faciliter **l'hébergement des jeunes** apprentis en territoire rural.

- **L'accès à la Culture et la préservation du patrimoine**

Restauration du **patrimoine local à travers un dispositif** soutenant les projets de financement participatif avec 100k€ de crédits votés. **Revitalisation des bourgs**, 3 projets sont en cours d'instruction (enveloppe initiale 1,1M€). **Logements sociaux** et patrimoine, 4 projets sont en cours d'instruction (enveloppe initiale 500k€).

Reconduction de l'opération Culture pour tous qui a touché au printemps 2017, **9 communes rurales avec la tournée « Histoire sacrées »** d'Angers Nantes Opera (140 K€). En 2018 une tournée du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers sera proposée.

- **L'accompagnement des collectivités et des élus locaux**

Déjà **221 communes accompagnées dans leurs projets** pour un montant global de **8,4 M€** grâce à des fonds dotés annuellement de 5 M€ et de 3 M€ pour les projets d'investissements dans les écoles.

Mise en place d'un site internet dédié pour mieux informer des dispositifs de la Région à destination des territoires ruraux : www.ruralité.paysdelaloire.fr

Renforcement de l'accompagnement de proximité des élus locaux avec la réorganisation des antennes régionales dans les départements et la mise en place d'un référent territorial unique.

« Un an après son adoption, le Pacte régional pour la ruralité a montré à la fois la pertinence du diagnostic sur lequel il a été bâti et le caractère adapté et efficace des réponses qu'il apporte. L'effort régional en faveur du monde rural doit être maintenu ; c'est ainsi qu'il produira tous ses effets et permettra de lutter pleinement contre la fracture territoriale que ressentent trop de nos concitoyens. » souligne Bruno Retailleau, président de la Région des Pays de la Loire.

4. Rapport Eau et Loire

Avec seulement 11 % de ses cours d'eau en bon état écologique, l'objectif de 37% des eaux en bon état à l'horizon 2021 pour les cours d'eau de la région (66% pour les cours d'eau à l'échelle nationale), reste très éloigné. Par ailleurs, le changement climatique pourra avoir des incidences sur les ressources en eau, en particulier sur le plan quantitatif. C'est un enjeu de plus en plus prégnant sur certains territoires au titre de l'alimentation en eau, pour l'agriculture ou le tourisme mais aussi plus généralement du maintien de certaines activités. Dans ce contexte peu favorable, le Conseil régional entend prendre une initiative forte pour tenter d'agir sur la situation de la qualité des eaux et d'optimiser également certains aspects quantitatifs.

L'ambition de la Région dans le domaine de la gestion de la ressource en eau, porte sur trois points :

- Sur le plan stratégique : la mise en place d'une collaboration plus étroite avec l'Agence de l'eau, via une convention, au moment où celle-ci élabore son 11^{ème} programme pour un total estimé à plus de 2,7 milliards d'€. C'est une première pour les Pays-de-la-Loire.
- Sur le plan opérationnel : l'élaboration d'un dossier LIFE-intégré sur l'eau d'ici mi-2018 afin développer l'action vers les EPCI et les schémas d'aménagement de gestion des eaux déjà engagée avec les contrats régionaux de bassins versants (CRBV) auprès des acteurs de terrains. Il devra contribuer à inverser la tendance qualitative de ces dernières années pour ainsi retrouver une dynamique vertueuse.
- Sur le lit mineur de la Loire, il s'agit de faire passer le Contrat Loire et ses annexes, d'une phase d'étude à une phase travaux.

Convention de partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la période 2017-2020

Une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne sera signée pour la période 2017-2020, avec l'objectif de renforcer la synergie des actions de la Région et de l'Agence de l'eau sur le territoire régional. Elle s'intégrera dans la politique globale de l'eau et de la biodiversité menée par la Région ainsi que dans l'ambition maritime régionale.

Les deux partenaires expriment ainsi leur volonté de travailler pour développer des actions nouvelles et coordonnées au service des territoires :

- structurer la concertation avec l'ensemble des acteurs ligériens impliqués dans les organes de l'agence de l'eau en mettant en place une conférence régionale de l'Eau, dès cette année et en renforçant l'animation sur les territoires,
- Améliorer la qualité des eaux et l'état écologique des milieux aquatiques en optimisant les différents financements et en faisant porter l'effort des politiques sur les champs d'action les plus impactants. Il est également prévu d'améliorer la connaissance des données afin de mieux suivre et orienter les politiques publiques,
- Poursuivre la politique sur la Loire et ses annexes autant sur la qualité de l'eau que sur son usage dans la mesure où la Loire est un élément structurant de l'identité de la région,
- Renforcer le dialogue entre développement économique et agricole et gestionnaires de l'eau dans la mesure où l'eau est un élément essentiel à la croissance économique mais qui doit intégrer les effets du changement climatique et la diversité des usages.

LIFE eau

En complément de cette convention, la Région souhaite saisir l'opportunité de déposer un projet d'assistance technique sur la qualité de l'eau dans le cadre de l'appel à projets Life intégré publié par la Commission européenne le 28 avril 2017. Le travail sera mené en concertation avec les acteurs concernés dont les collectivités locales, l'Etat et l'agence de l'eau

Le cofinancement LIFE sur l'assistance technique au montage d'un projet intégré est de 100 000 euros. Le coût moyen des projets intégrés lui-même est ensuite d'environ 10 millions d'euros pour des projets d'une durée moyenne de 6 à 10 ans, cofinancés à hauteur de 60% par l'Union européenne.

L'élaboration du projet se fera en trois temps :

- septembre 2017 : dépôt d'un projet de demande d'assistance technique,
- septembre 2018 : remise d'une note présentant le projet,
- juin 2019 : soumission de la proposition complète.

Le Contrat Loire et ses annexes

La Loire est l'axe de la région portant des enjeux forts de paysage, d'usages, de tourisme, d'agriculture et de biodiversité. La stratégie pour la Loire vise à améliorer le fonctionnement de la Loire et ses usages, dégradés par l'érosion du lit du fleuve. Elle comprend des travaux importants dans le lit de la Loire, entre Oudon et Ancenis et sur le secteur de Bellevue. La 1ère phase de la mise en œuvre de ce projet est bien avancée, puisque grâce à la forte mobilisation des 17 maîtres d'ouvrages, de la Région, de l'agence de l'eau et du FEDER Loire, 80 % du contrat 2015-2017 est engagé, soit à ce jour pour la Région, 1,7 M€ engagés sur les 2 M€ prévus au contrat.

L'objectif est aujourd'hui de négocier la seconde phase du contrat pour la période 2018-2020, qui vise à passer des études à la phase travaux, tels que prévus sur le secteur de Bellevue, en concertation avec les différents acteurs ligériens et Voie Navigable de France, maître d'ouvrage de cette opération, et ce avant 2020. Ce chantier, par sa dimension symbolique et ses objectifs mettent en avant l'intérêt de la Région et des acteurs ligériens pour la Loire.

5. Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

Plus de droits pour les jeunes, plus de choix pour les territoires

Bien que la santé relève de la compétence de l'Etat, la Région a souhaité en faire une priorité du mandat. Ainsi dans le prolongement du plan régional d'accès à la santé partout et pour tous adopté en décembre 2016, pour renforcer l'accès aux soins sur les territoires et soutenir les solutions innovantes, La Région a souhaité s'engager sur des mesures concrètes pour élargir son action en faveur de la santé des jeunes. C'est le sens de ce Plan régional de prévention et d'éducation à la santé qui ouvre de nouveaux droits pour les jeunes et marque de nouveaux choix pour les territoires, avec 6 mesures pour répondre notamment aux conduites à risques constatées chez les jeunes ligériens. Le budget global de ce plan est de 3 954 000 €, dont 2 109 000 € au titre de la politique santé, sur la période 2018-2020. Sur cette même période, 741 000 € seront dédiés spécifiquement à la prévention des conduites addictives chez les jeunes.

Constats

Les travaux de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire montrent que, si la grande majorité des jeunes ligériens est en bonne santé, il existe des problématiques spécifiques et des conduites à risques chez les 15-25 ans :

- 6% des ligériens de 17 ans se déclarent en mauvaise santé.
- Sur 190 décès annuels de 15-24 ans, on dénombre 60 accidents de la route et 40 suicides.
- sur 183 000 jeunes Ligériens, 3400 jeunes ont des troubles mentaux
- 21% des 17 ans se déclarent dépressifs modéré et 4% sévère.
- 7% des 15-24 ans sont en surcharge pondérale.
- 32% des Ligériens de 15-25 ans fument du tabac – 15% considérés comme consommateurs d'alcool à risque – 3% consommateurs de cannabis.

19

La Région s'engage

La prévention des conduites addictives, qui ne se résume pas qu'à la consommation de produits psychoactifs (jeux etc.), constitue ainsi l'un des enjeux essentiels pour la santé des jeunes Ligériens. Elle doit être appréhendée par une approche territoriale, dimension essentielle pour l'efficacité des politiques de santé publique. La concertation menée avec les partenaires régionaux et acteurs locaux, dans le cadre notamment d'une journée consacrée à la prévention le 25 avril dernier, a permis de conforter cette approche avec pour principaux objectifs :

- **Privilégier une approche globale de la santé des jeunes** : les accompagner pour agir, être responsables de leur propre santé afin de prévenir les conduites à risques en acquérant un socle nécessaire de compétences psychosociales (estime de soi, savoir dire non, respect des autres).
- **Cibler la politique de prévention santé** vers les lycéens (155 000), les apprentis (27 000) et les jeunes en risque de décrochage scolaire (environ 1 100).
- **Développer une approche territoriale de la prévention**, considérant le jeune dans l'intégralité de son milieu de vie (implication et sensibilisation des parents qui constituent l'environnement de vie principal du jeune), des acteurs locaux de santé, des élus locaux, des entreprises et associations).
- **Passer d'une logique de financeur à celle de promoteur de la santé**. Il s'agit à la fois de faciliter le déploiement d'actions reconnues et validées sur le terrain, et de développer la montée en compétence (et l'autonomie) des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des opérateurs en prévention (associations).

Un plan de 6 mesures en faveur de la santé des jeunes :

1. **Consolider une offre régionale professionnelle en prévention santé des lycéens et apprentis :** partenariat pluriannuel avec les grands opérateurs régionaux de prévention.
 - Un accord-cadre 2018-2020 sera signé avec les associations
 - budget annuel de 397 k€ dont 137 k€ pour la prévention des conduites addictives.
2. **Ancrer la prévention santé des jeunes dans les territoires :** l'appel à **initiatives locales** en prévention santé
 - Faire émerger les projets des collectivités en associant les acteurs locaux et les parents.
 - Budget annuel de 60 k€ dont 30% dédié aux conduites addictives.
3. **Déployer les actions du Pacte éducatif régional en faveur de la prévention santé des lycéens et des apprentis**
 - Lancement d'un appel à projets autour de l'estime de soi et de la lutte contre les addictions
 - Mise à disposition de jeunes en service civique.
 - Budget annuel de 70 k€ au titre de la politique actions éducatives.
4. **Faciliter sur tout le territoire un accès des jeunes à un parcours de soins : « le Pass santé »**
 - Elargi aux thèmes de l'alimentation, du sommeil, de l'addiction, du stress, de la santé mentale...
 - Contribution financière plus forte de la CPAM.
 - Version dématérialisée avec des adultes référents dans les 1600 points de diffusion.
 - Anonymat du jeune assuré.
 - Budget annuel de 525k€.
5. **Sensibiliser la population régionale sur les conduites addictives chez les jeunes**
Avec une Campagne de communication régionale.
6. **Développer la montée en compétence des porteurs de projets et des opérateurs en prévention**
 - Soutien à l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) budget annuel de 246k€.
 - Sensibilisation des élus locaux et professionnalisation des personnels des établissements de formation...

6. Bilan régional du plan 500 000 formations mis en œuvre en 2016

En 2016 La Région s'est engagée à mettre en œuvre en Pays de la Loire le Plan national 500 000 formations dans le cadre d'une convention signée le 28 avril 2016 avec l'État et les Partenaires sociaux. La mobilisation de la Région, de Pôle emploi et des OPCA, a permis d'atteindre 98% de l'objectif de 44 275 inscriptions en formation. **Cela représente 43 169 inscriptions en formation** autour de 3 types de formations, au 31 décembre 2016 :

- les formations courtes d'adaptation à l'emploi, mises en œuvre par Pôle emploi et les OPCA : 2 915 inscriptions (7% des formations),
- les financements individuels de formation et de VAE, mis en œuvre par Pôle emploi : 13 425 inscriptions (31% des formations),
- les formations collectives mises en œuvre par la Région : 26 829 inscriptions (62% des formations), pour l'essentiel via des marchés publics.

La Région s'était engagée à :

- **maintenir, sur l'année 2016, son effort propre de formation 2015 à destination des demandeurs d'emploi soit 25 538 actions de formation et un montant de 123 556 152 € de dépenses consacrées au financement de coûts pédagogiques de formations, de rémunérations des stagiaires et de frais annexes (transport, hébergement, restauration),**
- **et réaliser ou co-réaliser avec Pôle Emploi ou les OPCA, 18 737 actions de formation supplémentaires en 2016.**

Une offre de formations plus efficace et plus lisible

En concertation avec Pôle emploi et les OPCA, la Région a construit une offre de formation complète pour répondre aux besoins en compétences des entreprises ligériennes et aux besoins des demandeurs d'emploi. Elle a ainsi pu réaliser 17 631 entrées en formation supplémentaires.

Cette offre diversifiée est composée de formations courtes d'adaptation à l'emploi, de formations collectives qualifiantes et certifiantes, de financements individuels de formation, de formations à la création ou reprise d'entreprise, de formations à l'acquisition de compétences clés, de formations préparatoires et également de prestations d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formations courtes d'adaptation à l'emploi, une priorité régionale

2 195 formations courtes d'adaptation à l'emploi, mises en œuvre dans le cadre du Plan 500 000 formations, ont permis de faire se rencontrer plus rapidement l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences. En termes de durées de formation, le dispositif d'action de formation préalable au recrutement (AFPR), mis en œuvre par Pôle emploi, majoritairement dans les services (commerce, hôtellerie restauration), a une durée de formation de 259 heures. Le dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI), également mis en œuvre par Pôle Emploi, a une durée moyenne de 191 heures. Le dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) a majoritairement été mis en œuvre par les OPCA dans l'industrie, les services à la personne et le transport. Il a une durée moyenne de 304 heures de formation.

Sur les 13 425 financements individuels de formation mis en œuvre par Pôle emploi, 10 529 d'entre eux ont concerné des formations dont la durée moyenne est de 70 heures. Ces formations de courte durée ont permis aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences complémentaires indispensables à leur recrutement. Par exemple, plus de 30% ont acquis des certifications liées à la manutention et au transport avec l'obtention d'une

habilitation dans le transport de matières dangereuses ou la validation d'un permis pour la conduite de transport de marchandises ou de voyageurs.

Formations collectives

Les 26 829 formations mises en œuvre par la Région dans le cadre de marchés publics ou de conventions avec les établissements de formations sanitaire et sociale se répartissent entre 2 volets de formations préparatoires (découverte des métiers, compétences clés) et qualifiantes.

Parmi ces formations, 12 421 places concernent des formations qualifiantes. Ces formations sont de plus longue durée et sont sanctionnées par l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle qui constituent un visa efficace pour l'emploi. Ces formations sont d'une durée moyenne de 738 heures dont 5 semaines de stages en entreprise. Ces dernières se répartissent sur les secteurs suivants :

- sanitaire pour 29%,
- services (dont tourisme et numérique) pour 19%,
- industrie pour 14%,
- social (dont animation sport) pour 13%,
- agriculture-paysage pour 11%,
- bâtiment et travaux publics pour 8%,
- transport et logistique pour 6%.

Une évaluation des dispositifs

Une évaluation de l'insertion dans l'emploi à 6 mois après la fin de la formation a débuté en juin 2017. Elle porte sur l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation en 2016, tous dispositifs de formation confondus (Région, Pôle emploi, OPCA). Outre l'insertion dans l'emploi, cette évaluation permet d'apprécier l'adéquation entre le métier exercé et la formation suivie, la durabilité de l'emploi occupé et le parcours professionnel réalisé dans le semestre ayant suivi la fin de la formation.

7. Un diagnostic des aides économiques régionales qui conforte les choix portés par la nouvelle stratégie

La Loi NOTRe a conforté le rôle de chef de file de la Région en matière de développement économique. Forte de cette compétence, la Région souhaite, dans un contexte budgétaire contraint, améliorer l'efficacité, l'efficience, la lisibilité et l'accessibilité des aides régionales dans le champ du développement économique. Elle a donc mandaté en juin 2016 un prestataire pour réaliser un audit des aides régionales dans le champ du développement économique sur la période 2013-2015.

Les constats

Sur la période 2013-2015, l'offre en matière d'accompagnement et de financement des entreprises mise en place par la Région est conséquente avec 54 dispositifs identifiés (hors FEADER, FEAMP, et aides au secteur de la pêche). Les montants versés au titre de ces aides en 2015 atteignent près de 14 M€.

Le prestataire a identifié :

- **Une dispersion de l'action régionale de soutien au développement économique :**

Avec notamment 32 dispositifs de soutien pour le développement de l'économie productive et résidentielle qui, bien qu'ils puissent contribuer à répondre aux différents besoins des territoires ligériens, nécessitent d'être réorganisés et rationalisés au regard du faible niveau d'utilisation de certains d'entre eux.

- **Un versement de certaines aides conditionné à l'octroi de subventions par des organismes tiers, chambres consulaires, réseaux de la création d'entreprise :**

Par exemple, la Prime Régionale pour la Création d'Entreprises (1,4 M€ versés en 2014) était octroyée systématiquement par la Région suite à l'obtention d'un prêt d'honneur. Si ces modalités d'attribution lui permettent de réaliser des économies de gestion, la Région manquait de visibilité vis-à-vis des bénéficiaires. De plus, la Région n'avait pas la possibilité de contrôler les éventuels effets d'aubaine de ce dispositif compte tenu de son mécanisme d'attribution. La PRCE a été abrogée au BP 2017. La Région a adopté à la Commission permanente du 31 mars le dispositif Pays de la Loire création destiné aux projets nécessitant un financement de l'immatériel ou créateurs d'emploi et dont l'attribution repose sur une instruction des plateformes de prêts d'honneur.

- **Un manque de précision dans les critères d'attribution de certains dispositifs :**

C'est le cas du Fonds Territoire d'innovation et du P2RI (devenu Pays de la Loire Redéploiement).

- **Une montée en puissance des dispositifs d'ingénierie financière qui doit se consolider**

La volonté de la Région est de poursuivre le développement de ces modes de financement pour les entreprises souvent plus pertinents que les subventions. Malgré cette montée en puissance, les subventions (hors fonds) ont continué à progresser passant de 12,3 M€ en 2013 à 13,2 M€ en 2015.

De plus, la formalisation du contrôle est quasi-inexistante sur ces outils d'ingénierie financière (à titre d'exemple, l'utilisation des prêts n'est pas contrôlée *a posteriori*, seule l'effectivité du remboursement constitue un indicateur). Un renforcement des compétences (internes ou externes) doit permettre de mieux accompagner cette évolution.

- **Un manque de communication autour des dispositifs régionaux et des structures d'innovation existantes sur le territoire ligérien**

Un renforcement de la stratégie de communication est indispensable pour assurer une meilleure atteinte des cibles fixées (en termes de public, de fréquence d'utilisation, d'impact sur le territoire, etc.) tout en favorisant une identification claire de la Région par les bénéficiaires/utilisateurs-usagers.

- **Une absence de système de suivi et d'évaluation de la performance des aides**

Le système de suivi et d'évaluation de la performance des aides est actuellement insuffisant. La démarche d'auto-évaluation des dispositifs engagée récemment au sein des services régionaux mérite d'être poursuivie mais doit cependant s'effectuer de manière plus homogène et s'intégrer dans un système d'évaluation globale de l'intervention économique régionale et ce en cohérence avec la stratégie de l'exécutif régional.

Un audit qui conforte les choix déjà mis en œuvre dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation

Le rapport a mis en évidence 8 axes de performance pour la Région, sur lesquels elle est déjà engagée depuis plusieurs mois :

- **La montée en puissance de la Région suite aux réformes territoriales**

Le contexte institutionnel évolue et la Région doit désormais assumer son rôle de chef de file du développement économique, il est nécessaire de faire évoluer l'intervention régionale suite au retrait de l'État et des Départements.

>> Dans le cadre de sa stratégie économique, la Région a retenu deux principes d'action vis-à-vis des territoires :

- **La spécificité des territoires doit être prise en compte**, une approche différenciée de la Région est possible dès lors qu'elle repose sur des critères objectifs et clairs.
- **Une dynamique partenariale dans laquelle la Région doit affirmer son leadership**

La gouvernance actuelle complexe avec de multiples conventions entre les différents partenaires : Consulaires, Agence régionale, Etat/BPI, fonds, Réseau Initiative, SMIDAP ..., provoque un effacement apparent de la Région derrière ses partenaires gestionnaires et réduit la visibilité de ses financements.

>> **Pour simplifier les choses, la Région a engagé, dès le début de l'année 2017, un dialogue de gestion avec les principales structures.**

- **Vers un parcours export**

Dans le cadre de la feuille de route internationale adoptée en décembre 2016, la Région s'est engagée à mettre en place un accompagnement simplifié, adapté et lisible tout au long du parcours international, et elle a déjà engagé un certain nombre d'actions :

>> La Région réalise une analyse d'impact de son dispositif Prim Export sur 2015-2016 avec une analyse spécifique sur la filière agroalimentaire et en particulier viticole, afin de l'inclure efficacement dans son parcours export et limiter les effets d'aubaine potentiels.

>> Un volet international plus détaillé a également été inclus dans la convention cadre entre la Région et la Chambre de commerce et d'industrie régionale pour mettre les dispositifs du pack export en cohérence avec le cadre global de partenariat Région-CCIR.

>> Dans la logique du contrat de croissance, une fiche de suivi des projets d'entreprises par les conseillers CCI International va être mise en œuvre et a déjà été testée auprès d'entreprises afin d'apprécier la pertinence du parcours export.

>> Des actions de communication sont en cours afin de préciser aux entreprises les rôles et missions de leurs différents interlocuteurs à l'international (Région, BPI, Business France, CCIR, CRA, CCEF etc.).

- **Aide au conseil : vers un FRAC unique**

>> Les 9 FRACs sont aujourd'hui fusionnés au sein du **nouveau dispositif Pays de la Loire Conseil**, le nouveau dispositif d'aide au conseil, dispositif unique «à tiroirs» plus lisible. Il constitue **la brique conseil du contrat de croissance** et apporte une réponse homogène et cohérente aux besoins de l'ensemble des secteurs dans l'accompagnement de leur développement.

- **Simplification :**

>> **Accélérer la dématérialisation des demandes d'aides** via le portail des aides. A ce stade, trois aides (Pays de la Loire Redéploiement, Prim' export, Pays de la Loire Création) sont dématérialisées sur le portail des aides

régionales. Pays de la Loire Conseil devrait être dématérialisé dans les prochains jours, Pays de la Loire Parcours Entrepreneur début septembre et Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA) au second semestre 2017. **Un travail plus global est en cours pour généraliser le processus de dématérialisation.**

>> **Installer un interlocuteur de proximité via l'Agence régionale**

Depuis le 1er janvier 2017, l'Agence régionale accueille une partie des anciens salariés des comités d'expansion et agences de développement départementales, les 15 développeurs économiques régionaux sont positionnés au niveau départemental et couvrent, en proximité, l'intégralité du territoire régional. Ils ont vocation à **diffuser les outils et bonnes pratiques régionales, à capter les besoins des entreprises et à accompagner les projets endogènes et exogènes** de développement.

- **Une Région visible dans son action économique**

>> La stratégie de communication sur les sujets économiques est en cours de définition pour l'émergence d'une marque partagée autour des enjeux du SRDEII.

>> Afin de rendre plus lisible l'utilité des dispositifs d'aides, la racine « Pays de la Loire » est désormais adossée à l'objectif principal du dispositif (ex. Pays de la Loire Transmission, Pays de la Loire Création, Pays de la Loire Participations...)

- **Se donner les moyens de suivre la performance**

Le contrat de progrès, qui était principalement un outil de valorisation de l'action régionale, ne permettait pas de mesurer l'impact économique des aides ou d'en piloter les effets. Le **Contrat de croissance** sera accompagné d'une charte de **partenaire régional engagé** qui se base sur le volontarisme des entreprises dans le cadre d'**engagements réciproques**.

Une démarche d'amélioration continue est en cours dans les services afin de développer une culture et les outils de l'évaluation, une personne a d'ailleurs été recrutée dans cet objectif.

Le suivi et l'évaluation se traduiront, comme le prévoit le SRDEII, par de nouvelles modalités de contractualisation avec les partenaires, la mise en place d'une mesure de la qualité de service de la Région et l'élaboration d'un tableau de bord de suivi du schéma.

Une démarche d'autoévaluation des dispositifs sera relancée en se concentrant dans un premier temps sur des dispositifs d'aides dont l'analyse est prioritaire.

- **Un glissement vers les dispositifs d'ingénierie financière**

Les Pays de la Loire souffrent d'une absence de couverture des « petits tickets » (<100 000€) par les instruments de fonds propres, ce qui pénalise les projets en phase d'amorçage/ R&D.

La Région s'est déjà engagée aux côtés de BPI pour proposer une nouvelle offre de prêts pour soutenir les projets de développement des TPE/ PME ligériennes.

8. Zoom audit PRI : Organiser, à l'échelle régionale, une offre d'accompagnement des entreprises à l'innovation, accessible, lisible et efficiente

L'innovation étant l'un des leviers majeurs de la croissance économique de notre territoire, la Région Pays de la Loire souhaite engager une démarche de fond pour garantir une mobilisation plus efficace des structures d'accompagnement des entreprises. Partant d'un constat sur les plateformes régionales d'innovation réalisées dans le cadre de l'audit des aides économiques, la Région forme une ambition pour l'ensemble du paysage de l'innovation, guidée notamment par un double objectif : une plus grande expertise individuelle bénéficiant au périmètre régional, et un fonctionnement efficace en réseau.

Les Plateformes Régionales d'Innovation, des structures de qualité hétérogène et un manque de vision stratégique régionale

Les Plateformes Régionales d'Innovation (PRI) sont des centres ouverts aux entreprises. Leur spécificité repose sur la mutualisation des compétences et des moyens apportés par des acteurs de la formation, de la recherche, du transfert de technologie et des entreprises qui se sont réunies pour favoriser sur leur territoire la diffusion de technologies émergentes.

Il y avait 29 PRI en 2015, dont 10 en Loire-Atlantique, 7 dans le Maine-et-Loire, 3 en Mayenne, 2 en Sarthe, et 7 en Vendée. Ces PRI couvrent 9 filières : agroalimentaire (8), mécanique et matériaux (5), BTP (4), énergie et électronique (3), design (2), logistique (1) et numérique (1).

Pour rappel, les PRI ont été initiées notamment à partir de 2010 dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'innovation (SRDEE 2011-2016). En 2015, les dépenses au titre du programme PRI représentaient 4,1 M€, soit 2,7% des dépenses économiques.

Les deux principales missions des PRI sont le conseil et la mise à disposition de plateau technique, éventuellement complétées par la formation.

Les travaux d'analyse de la politique régionale de soutien à l'innovation par les plateformes régionales d'innovation ont permis de mettre en exergue **un cadrage insuffisant lors de la mise en place du dispositif** caractérisé par :

- **L'absence de vision d'ensemble construite à partir des besoins de soutien à l'innovation du territoire** : la Région n'a pas rédigé de cahier des charges pour définir ses modalités d'intervention et ses exigences vis-à-vis des structures soutenues. Elle n'a pas non plus défini les secteurs prioritaires au regard de la diversité (sectorielle, juridique) des structures aujourd'hui labellisées.
- **L'absence de modèle économique : les critères peu précis de labellisation des structures recevant le statut de PRI ont conduit à soutenir des structures ne présentant pas de *business plan* initial ni de modèle économique viable.**
- **Le manque de clarté quant aux modalités de soutien : les modalités de soutien aux structures n'ont pas été clairement établies** puisque la Région est intervenue tantôt en fonctionnement tantôt en investissement, tantôt via l'Agence Régionale tantôt en propre, auprès de structures diverses parfois créées *ex nihilo*, parfois préexistantes et portant d'autres actions que celles afférentes aux seules activités subventionnées par la Région.
- **Une réflexion sur les dynamiques territoriales inaboutie** : certaines PRI pourraient être soutenues à un niveau institutionnel inférieur ou supérieur (communes, EPCI, départements, Etat) au regard de la nature de leurs activités et de l'ampleur de leur rayonnement territorial. Par ailleurs, des synergies pourraient être mises au jour entre les PRI et d'autres structures du territoire : pôles de compétitivité, clusters, technocampus, etc.
- **Des modalités d'évaluation et de reporting à la Région peu formalisées voire inexistantes qui ne permettent pas de retracer l'utilisation des fonds publics de manière satisfaisante.**

Recentrer chaque structure sur ses domaines de compétences et mieux coordonner l'écosystème

Afin de clarifier pour les entreprises ce que peuvent leur apporter les PRI, il est proposé de revenir à la sémantique existante et relative à leur vocation : cluster d'entreprises, centre techniques, association, club d'entreprises, etc.

La Région a affirmé dans le SRDEII la volonté de diffuser l'innovation dans toutes les entreprises (notamment les PME) et sur tous les territoires. Pour ce faire, il faut **organiser à l'échelle régionale une offre d'accompagnement des entreprises à l'innovation accessible, lisible et efficiente**, en recentrant chaque entité sur ses domaines de compétence et en recherchant une meilleure coordination avec l'écosystème.

Pour répondre à ces orientations, la Région a demandé aux différentes structures d'accompagnement des entreprises, Technocampus, pôles de compétitivité, technopoles, clusters, centres techniques, de tenir compte des points suivants dans les programmes d'actions proposés pour 2017 :

- Détailler le budget par type d'actions afin de pouvoir arbitrer ensemble sur les actions prioritaires pour les Pays de la Loire ;
- Développer un modèle économique rigoureux ;
- Mettre en place des indicateurs qui traduisent les priorités ;
- Clarifier l'offre de services destinée aux entreprises au regard des autres acteurs ;
- Envisager des mutualisations ou des rapprochements.

○ Les Technocampus

>> **La Région souhaite améliorer l'accès des TPE/PME ligériennes à ces plateformes, notamment en s'appuyant sur les développeurs économiques de l'Agence régionale en leur présentant les ressources disponibles sur chaque Technocampus.** Par la combinaison de la présence d'un grand donneur d'ordre, et d'acteurs de la recherche académique, les technocampus offrent aux PME/TPE l'opportunité de s'engager dans un programme d'innovation en bénéficiant d'une mobilisation optimale des ressources expertes, d'une vision sur les débouchés et d'un accompagnement de projet.

Elle souhaite également **favoriser le fonctionnement en réseau des différents Technocampus**, afin que les ressources disponibles sur un territoire puissent intervenir pour une ou plusieurs entreprises sur un autre Technocampus.

○ Les pôles de compétitivité

>> **La Région a initié au premier semestre 2017 un dialogue de gestion avec les 9 pôles** afin de poser les attentes régionales relatives à leur cœur de métier :

- **Le développement des projets de R&D associant entreprises, laboratoires de recherche et établissements de formation** : avec l'objectif de rayonner sur tout le territoire des Pays de la Loire, d'associer davantage de TPE/PME et d'augmenter le nombre de projets constitués, coordonnés et financés ;
- **La contribution à la diffusion de l'innovation dans les entreprises.**

○ Les technopoles

>> Dans le cadre des échanges sur le financement 2017 des technopoles (avec notamment des besoins nouveaux liés au désengagement partiel ou total des départements), **la Région a souhaité que l'accent soit mis sur :**

- Le fait de concentrer les moyens sur le cœur de métier ;
- Le développement du réseau technopolitain, par l'identification de compétences clés ;
- La vigilance à ne pas doubler avec des clusters sur les territoires riches en acteurs comme Nantes Métropole.

○ Les clusters

>> Dans le cadre des échanges sur le financement 2017 de ces structures, **la Région a eu pour les clusters les exigences déjà précisées sur l'évolution de l'ensemble des structures d'accompagnement, et notamment sur le rayonnement régional et le modèle économique.** En particulier, la Région souhaite soutenir les clusters dans

leurs missions d'intérêt général, en proportion de l'implication des entreprises dans la réalisation des activités ou la mise à disposition d'équipements.

○ Les centres techniques

Un rapprochement accompagné par la Région a été conclu le 1er avril dernier entre le Centre d'études sur les matériaux composites avancés pour les transports (CEMCAT) et le Centre technique industriel IPC (Innovation plasturgie composite), le but étant de créer de nouvelles synergies autour des composites.

>> La Région souhaite que ces centres techniques constituent des forces d'initiatives pour faire bénéficier l'ensemble du territoire de leur expertise technologique et organisationnelle.

Connecter les structures entre elles, avec les PME, les compétences spécialisées des territoires

Dans les territoires, à proximité des entreprises, des compétences spécialisées se sont développées telles que les technologies avancées de production en Loire-Atlantique, l'électronique et les objets connectés en Maine et Loire, la réalité virtuelle en Mayenne, l'acoustique en Sarthe, la robotique en Vendée. Ces spécialités territoriales sont le gage d'une capitalisation et d'une reconnaissance de leur expertise. **En devenant des centres de référence, ils ont vocation à bénéficier à l'ensemble des acteurs ligériens.** L'enjeu est ainsi que ces compétences bénéficient à l'ensemble des entreprises régionales ; un rayonnement régional de chacune d'entre elles est donc essentiel.

L'action de la Région vise donc à **permettre aux pôles et aux clusters d'atteindre la taille permettant d'optimiser leur action et leur rayonnement auprès des filières et des entreprises.** La Région s'appuie donc sur leur expertise pour identifier et faciliter les synergies. Au-delà d'une meilleure visibilité pour les entreprises, ces rapprochements favoriseront un rayonnement régional voire national ou international et permettront de construire de meilleures offres d'accompagnement pour les entreprises. Ils seront également source d'économies d'échelle. Au-delà d'une montée en gamme individuelle, l'enjeu pour ces structures est qu'elles puissent s'intégrer dans un maillage les connectant les unes aux autres. **La Région incitera ainsi ces structures à s'organiser en réseau, dans le but de faciliter l'orientation des entreprises, le suivi des dossiers et surtout la bonne coordination de la prestation d'accompagnement de l'entreprise dans son parcours :** diagnostic généraliste, diagnostic expert, montage de projet collaboratif, preuve de concept, réalisation des premiers cahiers de charges.

Dans le SRDE2I, la Région a inscrit sa volonté de favoriser l'innovation dans les entreprises en jouant un rôle de fédérateur et de facilitateur pour diffuser l'innovation. Concrètement il s'agit de **sensibiliser les entreprises à l'innovation en mobilisant les développeurs économiques dans les territoires.** L'organisation en réseau des acteurs économiques ouvrant dans le champ de l'innovation est un atout et leur rôle va être renforcé dans les territoires : le réseau de développement de l'innovation (RDI), le réseau des développeurs économiques (RDE) que l'Agence régionale va animer, mais aussi les réseaux consulaires et des organisations professionnelles. Ces développeurs ont un rôle de conseil et d'accompagnement et peuvent notamment informer les entreprises sur les ressources existantes en Pays de la Loire.

L'enjeu est de polariser à terme l'expertise technique et économique propre à chaque filière sur des structures solides et en nombre limité. Ces évolutions permettront ainsi d'avoir un paysage de l'innovation clair, mobilisable par tous et composé de structures fortes et pérennes qui seront un atout majeur pour le tissu économique des Pays de la Loire.

○ L'agroalimentaire

Dès 2016, la Région a souhaité favoriser les synergies entre les acteurs de l'innovation alimentaire du Grand Ouest. Afin de décloisonner l'émergence, le montage et l'animation des projets de recherche et développement, actuellement assurés par différentes structures, un regroupement de ces missions au sein du pôle de compétitivité Valorial est envisagé.

○ L'automobile

L'appui à l'innovation au sein de la filière automobile était structuré depuis 2005 autour du Pôle ID4CAR (situé à Nantes et Rennes) et de l'IAM (Institut Automobile du Mans).

Fin 2015, les gouvernances d'ID4CAR et de l'Institut Automobile du Mans (IAM) ont présenté aux Régions Pays de la Loire et Bretagne un projet de rapprochement qui a abouti le 15 décembre 2016 à la fusion par absorption de l'IAM par ID4CAR.

- **Le BTP**

La Région s'appuie principalement sur le cluster Novabuild pour développer l'innovation dans le secteur du BTP. La Région souhaite aujourd'hui conforter cette position centrale de Novabuild et l'invite à développer les complémentarités avec les autres clusters intervenant au sein de la filière (ECHOBAT, Solfi2A, Bois HD ...).

- **L'électronique**

La Région concentre désormais ses moyens d'intervention dans ce secteur sur le cluster WE Network qui portera cette année une partie de l'organisation du World Electronics Forum en Octobre prochain à Angers, qui sera l'occasion de mettre en lumière le dynamisme de notre écosystème et l'existence d'une véritable industrie électronique du futur au service des autres secteurs industriels.

- **L'énergie**

La Région accompagne les entreprises qui souhaitent se mobiliser pour réduire leurs consommations d'énergie, conformément à l'objectif de transition énergétique inscrit dans la Feuille de route pour la transition énergétique et le SRDE2I. Elle soutient ainsi ORACE pour son rôle d'accompagnement des entreprises régionales pour une montée en compétences en matière d'énergie, une optimisation des consommations et des factures d'énergie. De même, elle soutient le pôle S2E2 « Smart electricity cluster », pôle interrégional, qui a vocation à favoriser les innovations et à accompagner les entreprises dans leur développement de nouveaux produits et services dans les domaines des énergies renouvelables, des réseaux électriques et de l'efficacité énergétique. Des réflexions sont en cours pour le développement de synergies entre ORACE et S2E2 permettant une bonne représentation de cette compétence clé en Pays de la Loire.

- **Réalité Virtuelle**

Une étude avait été menée pour envisager des rapprochements et une structuration de la filière au niveau régional. Ainsi, des ressources pourraient être mises à disposition par Clarte au sein du Technocampus Smart Factory à Montoir de Bretagne.

- **Autres filières en cours de structuration**

La Région mène des démarches similaires avec l'ensemble des partenaires représentatifs des autres filières.

Pour la santé, le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapie pourra constituer le chef de file en matière d'accompagnement des entreprises.

De même, **pour l'économie maritime, les ressources de l'innovation seront rassemblées efficacement autour d'acteurs majeurs tels que le pôle mer Bretagne Atlantique et EMC2** pour la constitution des projets d'innovation ainsi qu'autour de l'IRT Jules Verne et du Cea Tech pour la réalisation de projets de recherche en lien avec les enjeux technico économiques.

En matière de Silver economy et d'économie de l'enfance, la Région lancera une concertation avec les acteurs économiques afin de constituer un cluster à partir des activités du gérontopôle et de Novachild.

Dans le cadre de sa stratégie culturelle, **la Région prévoit d'ouvrir le champ économique aux acteurs de la création, en accompagnant la constitution d'un centre de ressource régional orienté vers la création de valeur** et l'accompagnement des entreprises de l'industrie culturelle. C'est ainsi que l'école de Design pourra être pilote de ce projet et que la plateforme EMode pourra examiner des possibilités de rapprochement, selon l'axe du design ou l'axe de la mode (Mode Grand Ouest).

Plus généralement et pour les autres filières, la Région favorisera et soutiendra le développement des expertises de filière et des offres d'accompagnement des entreprises, notamment à travers le volet innovation de filière du dispositif Pays de la Loire PIA conduit avec BPI et doté de plus de 7M€. La Région pourra ainsi accompagner l'amorçage de toute initiative tournée vers le développement de l'innovation pour les entreprises, portée par des acteurs publics ou privés, avec une perspective de rayonnement régional, comportant un modèle économique viable et en coordination avec les centres de ressources existants.